



Association Générale des Etudiants de Nanterre-
Union Nationale des Etudiants de France.
Université de Paris X- Nanterre.
Salle F 307.
92000 NANTERRE.
Tél.: 40. 97. 76. 72.

supplément à l'UNEF inform'
comm. parit. n°1142D73
52 rue E. Pailleron-75019 PARIS
directeur de publication :
Olivier Meier

AGEN INFORM N° 18
bulletin interne de l'A.G.E. de Nanterre

EDITO

Cher(e) camarade,

Hé oui, c'est l'AGEN Inform qui revient ! Nul doute qu'après tes vacances, tes partiels (voire les deux) ou bien ton inscription de fraîche date à Nanterre, tu attendais avec impatience des nouvelles de ton syndicat préféré. Mais plus encore parce que tu es - ou tu deviendras sans doute - un militant, tu attends, d'abord, un bilan des luttes de juillet (SOS inscriptions), une analyse sur le thème «L'Europe et l'Enseignement Supérieur», des nouvelles du travail de tes élus au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS), la mise en place de notre secteur International, enfin et surtout le calendrier d'action que te propose ton bureau d'A.G.E.

Alors tu seras comblé car cet AGEN Inform contient exactement ce que tu attends de lui. J'attire spécialement ton attention sur les nombreuses échéances qui nous attendent tant en ce qui concerne les élections (UFR en novembre, CROUS en mars) que sur le terrain de la lutte (cité-U, extension de la Défense, antifascisme...) et, dès la rentrée du 5 octobre, sur la nécessité d'être présents par des interventions dans les amphis, des tables à tenir dans les différentes UFR, etc..

Tu es donc invité à participer à la vie de ton A.G.E. le plus rapidement possible. Tu peux pour cela passer au local, Bâtiment F salle 307, ou téléphoner au 40.97.76.72.

Un Collectif d'A.G.E. (Bureau, élus et responsables d'association) réuni le mardi 22 septembre met en place les structures de notre syndicat. Une Assemblée Générale est prévue fin octobre. En attendant, nous voulons accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux adhérents. Une rencontre et un pot de rentrée seront donc organisés.

Vendredi 9 octobre 1992

16 h -Rencontre avec les nouveaux adhérents.

Local F307

19 h -Pot de rentrée

INTERNATIONAL

* Pour le secteur international, nous signalons qu'une boîte sera à la disposition de tous les adhérents ; vous pourrez y mettre tout article concernant la situation internationale ainsi que vos avis et suggestions. Cela servira à l'AGEN-UNEF de "banque de données".

* A ce sujet, nous signalons également que le Bureau d'AGE a proposé à l'AGEN-UNEF de s'abonner au "Monde Diplomatique".

Habib, secrétaire à l'International

L'Europe et l'Enseignement Supérieur

Depuis des semaines, un vaste débat s'est engagé sur l'Europe à l'occasion du référendum sur Maastricht. Dans ce cadre, il est important au niveau de l'Université et dans un cadre syndical d'esquisser un rapide bilan de la politique de la CEE en matière de Recherche et d'Enseignement Supérieur, et de tenter d'appréhender les conséquences du traité de Maastricht.

Actuellement, les étudiants sont majoritairement favorables à la CEE, et ceci pour deux raisons principales je pense : un sentiment transnational dû à la pluralité ethnique, culturelle rencontrée au cours de la scolarité, et du prestige national des échanges européens de type Erasmus. Un rapide bilan d'Erasmus fait apparaître la faiblesse du pourcentage d'étudiants concernés (15000 sur 1,7 millions en 92-93), et la faiblesse des bourses attribuées.

Ces échanges doivent impérativement être développés, ce qui implique la généralisation de l'enseignement des langues en 2^e cycle, l'augmentation des bourses d'échange modulables selon les ressources et une reconnaissance européenne des diplômes. Mais pour le moment, ces échanges présentent certains inconvénients. Les étudiants de la communauté sont bénéficiaires du CROUS (resto-U, cité-U), à cela rien de plus normal. Cependant ceux-ci sont prioritaires en résidence universitaire sur les étudiants défavorisés et extra-communautaires, alors que sur notre CROUS, par exemple, une demande sur quatre est satisfaite seulement.

De plus, tout étudiant régulièrement inscrit participe aux élections universitaires, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le pays aux élections locales. Et il ne faut pas oublier que sur les 6000 thèses soutenues chaque année, 40% le sont par des étudiants étrangers. Les échanges avec les universités africaines, d'Europe de l'Est, etc. doivent être développés également et ne pas passer au second plan.

Pour poursuivre sur les questions de la Recherche, celle-ci au niveau universitaire préside souvent aux destinées des différentes filières. Voyons, en bref, la philosophie de la CEE sur le sujet, que le traité de Maastricht ne modifie pas. «La Communauté a pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale...» art. 130 F, titre XV du traité de Maastricht. Les sciences humaines et sociales n'y ont aucune place propre, si ce n'est pour apprécier les conséquences économiques et sociales des autres programmes. La politique française en la matière obéit à la même logique économiste.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur lui-même, l'article 126, titre VIII stipule : «La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les états membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des états membres...», aucun transfert de souveraineté, ni aucune harmonisation législative obligatoire ne sont préconisés. Cependant, la politique européenne n'est pas restée sans effet sur l'Enseignement Supérieur par trois biais : les régions, l'harmonisation législative, la concurrence entre universités.

Pour ce qui est des régions, la Communauté leur consacre 11% de son budget. Dans la concurrence interrégionale, posséder un pôle scientifique et technologique, donc une université, constitue un atout de taille. La maîtrise de cet élément devient donc important pour les régions, ce qui les amène à vouloir financer les universités en contrepartie d'un droit de regard sur les formations. De telles dispositions figuraient dans la réforme des 1^{er} et 2^e cycle de Lionel JOSPIN.

Les conséquences de l'Acte Unique (entrée en vigueur début 1993) produiront de fait de la concurrence entre universités, une harmonisation législative. Quelques grands thèmes comme la professionnalisation, le diptyque sélection/orientation en seront le centre, là encore Lionel JOSPIN s'y était essayé.

En France, l'orientation vers l'enseignement professionnel est toujours considérée comme un échec. Il faudrait une révolution culturelle pour accoucher des formations supérieures professionnelles. Aujourd'hui le rôle des IUT est dévoyé, ils accueillent beaucoup de bacs C et pratiquent une sélection sur dossier. Par la suite, ces étudiants souhaitent souvent poursuivre leurs études, par conséquent ils réintègrent l'Université en deuxième cycle. En outre, tous les membres de la CEE pratiquent des formes diverses de sélection, d'orientation pour restreindre l'accès à l'Université. En France, la situation apparaît comme paradoxale, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur y est le plus élevé (35%), tout comme le taux d'échec et d'abandon en premier cycle (60%). La réforme des lycées et celle des 1^{er} cycles prônent une orientation dissuasive quant à l'entrée dans certaines filières.

Enfin, la concurrence entre les universités créera un vaste marché européen des diplômés auquel n'aura véritablement accès que peu d'étudiants. Car avec le projet Université 2000, l'Etat, pour des problèmes budgétaires, choisit de privilégier quelques universités, les pôles européens. Les autres universités seront soit des pôles régionaux, soit à rayonnement local pour les anciennes antennes universitaires.

En conclusion, il faut signaler que cet article est loin d'être exhaustif, l'éclatement des cadres de la fonction publique et ses conséquences sur nos conditions d'études n'est pas évoqué par exemple. Mais il tente de débroussailler un peu le terrain de l'intégration européenne au niveau universitaire.

Pour terminer, je citerai Balibar pour qui «l'Europe est un problème historique sans aucune solution préétablie», à nous donc d'influer sur son destin voire de l'inverser.

Bilan des «chaînes» d'inscriptions

Un bilan est nécessairement provisoire et celui-ci l'est à double titre. Si le succès de notre «SOS inscription 92» est manifeste, il n'en demeure pas moins qu'un échange de points de vue entre les militant(e)s et les bacheliers(ères) inscrit(e)s est nécessaire pour en faire un rapport complet. Notre Assemblée Générale - convoquée pour le mardi 20 octobre - sera sûrement l'occasion d'un débat sur ce sujet. Ne présageons donc pas de ses conclusions. Conclusions qui, d'autre part, ne pourraient se baser sur des données définitives. Aujourd'hui encore des bacheliers ne sont pas inscrits à Nanterre - ou dans une autre fac - voire dans la «filière de leur choix» comme le leur garantit pourtant la Loi. Il nous faut donc là aussi attendre le mois d'octobre pour que la situation des «sans-fac» du mois de juillet trouve une issue que l'on espère favorable.

A ce propos, tu es invité(e) à passer le plus souvent possible au local F307 ; il n'est pas impossible qu'une nouvelle action soit nécessaire et se décide sur place à un moment que nous ne pouvons prévoir exactement.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. Une réunion de militants au siège de notre Bureau National a fait le point de la campagne «SOS inscriptions» sur la région parisienne : 1650 bacheliers ont rempli nos fiches SOS, 300 dossiers ont été débloqués directement dans les universités Paris I Tolbiac (50), Paris III Censier (30)... Nous n'avons pas de données concernant d'éventuelles places obtenues indirectement par notre Bureau National. En revanche, nous savons que 800 bacheliers ont adhéré à l'UNEF soit l'équivalent de 1991.

A Nanterre, à la date du 18 septembre et sur 235 SOS recensés localement, 42 bacheliers(ères), dont 25 adhésions, ont été inscrits grâce à l'AGEN-UNEF. De l'avis des «anciens» ce résultat est plutôt satisfaisant.

Comment avons-nous obtenu ces inscriptions, pouvons nous considérer ce bilan comme positif et quelles leçons devons-nous en tirer pour nos actions à venir ? Tout d'abord, cette campagne SOS qui a débuté le 8 juillet pour se terminer (provisoirement) le 31 du même mois, a mobilisé de nombreux militants et je tiens à remercier toutes celles et tout ceux (plus d'une quinzaine) qui ont donné de leur temps pour aider les bacheliers(ères) à faire respecter leurs droits. Ensuite, deux actions collectives ont été menées avec les lycéens(ennes) et organisées par des militants de l'UNEF. La première, le 16 juillet, nous a amené à obtenir des engagements de la part du ministère, du rectorat et de la présidence de Paris X quant à l'inscription de tous les bacheliers(ères) sectorisés sur Nanterre. Ces engagements n'ont été tenus qu'en partie seulement. Pour ceux et celles qui n'ont pas réitéré leur choix aux deux phases RAVEL ainsi que sur la fiche rectorale, la situation est en effet plus difficile. Ces nombreux obstacles administratifs découragent de nombreux «prétendants» à l'Université, isolés devant leur Minitel ou intimidés par les lettres de Paris X les enjoignant de ne pas se déplacer à l'Université et d'attendre pour obtenir des fiches rectorales.

Il a donc fallu rassembler «physiquement» les bacheliers(ères), qui, s'ils en avaient douté, ont pris conscience dans ces moments que le groupe n'est pas que la somme des individus qui le composent et qu'un groupe organisé est capable de mener des combats, d'imposer un rapport de forces. C'est sans doute cela qui a poussé certain de nos militants à engager une deuxième action le 23 juillet.

Pourtant, force est de constater que même une action collective n'engendre pas à elle seule nécessairement le succès des luttes. Les «sans-fac» de Nanterre qui ont participé à ces actions ne sont pas tous inscrits, loin de là. Sur les 17 bacheliers(ères) présent(e)s le soir du 16 juillet, 7 seulement ont obtenu leur place. Encore a-t-il fallu «suivre» leurs dossiers à l'administration pour éviter que ceux-ci ne «s'égarent». De plus, les dossiers des autres bacheliers, bien que transmis à l'administration qui les a recommandés au rectorat n'ont pas bénéficié particulièrement d'un traitement de faveur.

Mais il y a un paradoxe de taille : la majeure partie des places obtenues (35 sur 42) l'ont été par une négociation entre notre syndicat et l'administration et au traitement au cas par cas des dossiers. Nos actions collectives ont donc provoqué l'effet escompté, mais indirectement, en établissant un rapport de forces en notre faveur lors des négociations.

Puisque notre but est d'aider les victimes de RAVEL à s'inscrire en Fac, il faut désormais savoir qu'aucune action collective qui n'aboutit pas pendant la mobilisation ne pourra se passer d'un suivi hors mobilisation, mais nous oblige ainsi à entrer dans le jeu du ministère qui cherche manifestement à individualiser les cas. Nous devons donc tirer des leçons pour qu'à l'avenir nos actions collectives soient à nouveau payantes le jour même.

1. Tenter de limiter l'individualisation des bacheliers organisée en amont de l'Université par le ministère. Pourquoi ne pas organiser une rencontre lycéens-étudiants au moment de l'opération RAVEL ? Les différentes A.G.E. de l'UNEF, coordonnées par notre Bureau National, pourraient ainsi à la fois informer plus précisément les futurs bacheliers sur les obstacles qu'ils devront franchir, les chances qu'ils ont d'obtenir une place «dans la filière et dans l'université de leur choix» et les possibilités de contourner les difficultés grâce au soutien de nos militants. Cela permettrait en outre à l'UNEF de faire comprendre aux futurs étudiants la nécessité du réseau d'informations et d'actions qui est le nôtre, d'accroître la détermination des bacheliers(ères) quand nous mènerons des actions collectives avec eux - le 16 juillet à 15 heures il y avait une quarantaine de «sans-fac», à 21 heures ils n'étaient plus que 17 - et de crédibiliser les syndicats étudiants, dont le rôle n'est pas de mener des actions du type «SOS adhésions» (comme le fait l'UNEF-ID notamment) au moment où les

bacheliers(ères) sont susceptibles de croire tout et n'importe quoi (exemple : adhésion = inscription) pourvu qu'ils obtiennent une place.

Bref, ce type d'initiatives permettrait de limiter l'isolement des lycéen(ne)s devant leur Minitel, d'initier un réflexe collectif et d'accroître la crédibilité des syndicats et plus particulièrement de l'UNEF (tous les inscrits qui ont participé aux actions ont adhéré à notre syndicat).

2. Par suite, nos actions collectives lors des «chaînes d'inscriptions» doivent être à la hauteur de nos ambitions et tenir compte des données que nous possédons. La première est que la «sectorisation» des lycées ne joue pas de rôle particulier pour l'obtention d'une place en fac, du moins pour les «victimes» de RAVEL. Sur les 42 bacheliers(ères) inscrit(e)s grâce à l'UNEF, 23 n'étaient pas sectorisés sur Paris X. La seconde est que (à ma connaissance) toutes les inscriptions gagnées grâce à notre opération SOS l'ont été directement sur place, dans chaque fac. La dernière donnée concerne le calendrier d'action. Si nous attendons le retrait par les bacheliers de leurs fiches rectorales, nous pouvons considérer leurs cause comme perdue. En effet, ces fiches ne tiennent aucun compte du choix de l'université. De plus, le dossier de chaque bachelier(ère) est remis dans la «machine RAVEL» et ainsi nous échappe et donne un excellent prétexte à l'administration pour ne pas résoudre les cas localement.

Tous ces arguments sont de nature à convaincre tous(tes) les bacheliers(ères) et tous(tes) les militant(e)s que nos mobilisations peuvent et doivent déboucher directement sur un succès sans passer par une négociation au cas par cas. Les actions collectives que nous aurons à mener l'année prochaine dans le cadre des chaînes d'inscription devront nécessairement tenir compte de ces enseignements. Car si une négociation au cas par cas - même efficace - ne peut nous satisfaire, c'est pour les mêmes raisons que nous devons adopter une stratégie, une ligne d'action qui, sans cesser de dénoncer l'opération RAVEL, doit avant tout permettre au maximum de bacheliers(ères) de pouvoir s'inscrire à l'université de leur choix, dans la filière de leur choix. Pour cela, il nous faut relever le défi, organiser les bacheliers(ères) et lutter avec eux (elles) bien avant qu'ils ne parviennent sur le seuil de la fac. Seuil qui pour beaucoup se matérialise encore par une barrière infranchissable.

Merci encore à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué au succès de «SOS inscriptions 92».

Claude

CALENDRIER

- * Jusqu'au 12 octobre : rentrée des associations.
- * Le 09 octobre à 17h : Pot de rentrée. des anciens et les nouveaux adhérents y sont invités ainsi que tout les nouveaux bacheliers ayant rempli un SOS inscription.
- * A.G le 20 octobre à 17h. Salle F. 307.
- * le 2 et 3 décembre. Elections d'UFR.
- * le 12 décembre. Stage de formation interne.

Ce calendrier répond à deux priorités, à savoir l'intégration et la formation des nouveaux adhérents et la préparation des élections d'UFR.

• "Affaire Wetzel"

Cette affaire trouve enfin son dénouement. Dénoûement heureux puisque le douteux maire de Sartrouville (on se souvient de ses propos racistes au cours d'événements survenus dans sa ville) ne fait plus parti du CEUV. Face à la volonté du conseil général des Yvelines de maintenir Wetzel comme son représentant, le C.A. fut dans l'obligation de changer les statuts et de substituer le représentant des Yvelines par celui de la municipalité de Ville d'Avray.

Rappelons tout de même que M. Wetzel a réussi à paralyser le fonctionnement du CEUV durant une année entière.

• Locaux

- 600 m² de locaux provisoires (2 ans) seront installés et financés par l'EPAD dès la rentrée pour permettre d'accueillir le premier département de l'IVT "métier du livre"

- De plus la construction d'un deuxième étage sur le bâtiment translobo existant (soit 1000 m²) devrait permettre ~~d'accueillir~~ le développement de l'IVFM et du SVFOR.

• Information.

Un séminaire tenu à Lille portant sur la rénovation pédagogique des 1^{er} et 2^{es} cycles montre qu'il existe des écarts de volumes horaires éffarant selon les universités

par exemple.	Départementaire	700 - 1700 h
	communication	812 - 1400 h
	lettres	700 - 1260 h
	LEA	794 - 1250 h.